

### **Région du Québec**

Vice-président adjoint de la région du Québec  
Société pour l'expansion des exportations  
800, Place Victoria, bureau 2724  
C.P. 124  
Succursale postale Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1C3  
Tél. : (514) 878-1881  
Télex : 05-25618  
Télécopieur : (514) 876-2840

### **Région de l'Atlantique**

Directeur de la région de l'Atlantique  
Société pour l'expansion des exportations  
Toronto-Dominion Bank Building, bureau 1401  
1791, rue Barrington  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2L1  
Tél. : (902) 429-0426  
Télex : 019-21502

### **Région de l'Ontario**

Vice-président adjoint de la région de l'Ontario  
Société pour l'expansion des exportations  
National Bank Building, bureau 810  
C.P. 810  
150, rue York  
Toronto (Ontario) M5H 3S5  
Tél. : (416) 364-0135  
Télex : 06-22166  
Télécopieur : (416) 862-1267

### **Région de l'Alberta**

Directeur de la région de l'Alberta  
Société pour l'expansion des exportations  
East Tower, Esso Plaza, bureau 2380  
C.P. 69  
425-1st Street S.W.  
Calgary (Alberta) T2P 3L8  
Tél. : (403) 294-0928

### **Région de l'Ouest**

Vice-président adjoint de la région de l'Ouest  
Société pour l'expansion des exportations  
One Bentall Centre, bureau 1030  
505, rue Burrard  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Z 1M5  
Tél. : (604) 688-8658  
Télex : 04-54223  
Télécopieur : (604) 241-1905

## **C. L'Agence canadienne de développement international**

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a pour principale responsabilité l'administration des programmes d'aide du Canada dans plus de 80 pays en développement, en Asie, en Afrique, aux Caraïbes et en Amérique latine. Au cours de l'exercice 1983-1984, l'aide publique au développement accordée par le Canada s'est élevée à environ 1,8 milliard de dollars.

L'ACDI verse la majorité de ses fonds par l'entremise de ses programmes multilatéral et bilatéral. Un troisième programme pouvant intéresser les exportateurs canadiens est le Programme de coopération industrielle.

### **1. Le programme multilatéral**

Les institutions multilatérales de développement, dont la Banque mondiale est certainement la plus importante, permettent de regrouper et de coordonner les ressources et les compétences en matière d'assistance à un degré

qu'un pays seul ne pourrait jamais atteindre. Par conséquent, elles constituent un élément extrêmement important de l'effort global pour aider les pays en développement à réaliser leurs objectifs de développement social et économique. Les institutions multilatérales de développement comptent principalement sur environ 16 pays développés pour obtenir les fonds dont elles ont besoin afin de promouvoir le développement par l'octroi de prêts et de subventions à presque tous les pays en développement du monde. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de conditions liées à l'octroi de ces fonds. Les institutions de développement sont donc libres de les prêter en fonction de leurs plans et de leurs priorités. Les emprunteurs peuvent ainsi se procurer des biens et des services par le mécanisme des appels d'offres internationaux. Les fournisseurs éventuels doivent rechercher activement le plus tôt possible de telles possibilités d'appels d'offres. Sinon, ils risquent de rencontrer des spécifications d'offre qui favorisent leurs concurrents.

Par son programme multilatéral, l'ACDI apporte une contribution significative à un certain nombre d'institutions multilatérales de développement. L'ACDI sert notamment de « chef de file » pour la participation du Canada à la Banque interaméricaine de développement, à la Banque de développement des Caraïbes, à la Banque africaine de développement, à la Banque asiatique de développement et aux institutions des Nations Unies. Le ministère des Finances est le chef de file pour la participation du Canada à la Banque mondiale, mais consulte l'ACDI pour les questions de politique et de programme. Les contributions du Canada à ces institutions représentent quelque 40 % de l'ensemble de son aide publique au développement.

Les exportateurs intéressés trouveront, à la section II, une description détaillée des fonctions de chacune de ces institutions et de la façon dont elles décaissent leurs fonds.

### **2. Le programme bilatéral**

Par l'entremise du programme bilatéral de l'ACDI, le Canada contribue directement au développement de certains pays du Tiers monde. L'aide bilatérale, qui représente environ 40 % de l'ensemble des décaissements de l'ACDI, s'adresse à environ 30 pays en développement. Ce programme peut prendre diverses formes, décrites sommairement ci-dessous.

#### **L'aide-projets**

L'assistance peut porter sur certains projets qui comprennent des services d'ingénierie, de la formation technique ou de la fourniture d'équipement. L'équipement et les services destinés aux projets sont largement fournis par les entreprises canadiennes retenues selon les lois de la concurrence. Les projets entrepris par l'ACDI touchent de nombreux secteurs, notamment l'agriculture, l'énergie, le transport, les ressources humaines et la formation, la foresterie, la santé, les communications et l'extraction minière.

#### **Les prêts-programmes, les lignes de crédit et les prêts de rétrocession**

L'aide peut également être moins focalisée et prendre la forme de prêts-programmes, de lignes de crédit et de prêts de rétrocession. Les prêts-programmes fournissent au gouvernement d'un pays bénéficiaire les crédits nécessaires pour appuyer divers projets de développement. Une ligne de crédit générale permet aux pays bénéficiaires d'acheter de fournisseurs canadiens une vaste gamme d'équipements et de services répondant à leurs objectifs prioritaires en matière de développement.

L'ACDI appuie aussi les institutions financières de certains pays en développement, en leur octroyant des